

J'INTÈGRE
LES MÉTIERS DU SOCIAL

TOUT-EN-UN
2026-2027

DEME

DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR

Vincent Pagès

Formateur indépendant, ancien directeur-adjoint d'établissement médico-social, il travaille depuis plus de 25 ans auprès des étudiants en formation en travail social et s'intéresse particulièrement aux questions de pédagogies, de transmission des savoirs et de structuration de l'identité professionnelle. Il est également l'auteur de *Handicaps et psychopathologies* chez Dunod Éditeur.

DUNOD

Direction et conception graphiques de la couverture :
Nicolas Weil – Elizabeth Riba (graphiste)
Maquette intérieure : Caroline Joubert © Atelier du livre

Mise en page : Belle Page

Sommaire

Introduction	1
Présentation du métier de moniteur éducateur	3
La formation	5
Définition de la profession et du contexte de l'intervention (selon l'arrêté 5 juillet 2024)	17

Domaine 1

Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

Le programme et les compétences	22
1. Le processus de développement tout au long de la vie et la construction identitaire	29
2. La personne et ses groupes d'appartenance	57
3. Connaissance des publics : les carences affectives	60
4. Connaissance des publics : des difficultés scolaires aux troubles de l'apprentissage	67
5. Connaissance des publics : handicaps et psychopathologies	70
6. Les fondamentaux des politiques publiques de solidarité	86
7. La notion de genre	88
8. L'interculturalité	91
9. Les phénomènes de maltraitance et de violence	94
10. Les dispositifs de protection des personnes	96
11. Les projets en éducation spécialisée et leurs cadres légaux	101
12. La place des familles dans l'action éducative	107
13. Les fondamentaux du projet personnalisé	110

14. Politiques sociales et modes d'intervention sociale	121
15. Droits et obligations des personnes et des professionnels	125
16. L'exercice de la référence éducative	142
17. Le quotidien dans la relation éducative	145
18. Fondamentaux de l'organisation administrative et politique de la France	152
19. Bibliographie	155
20. Préparation à l'épreuve	159

Domaine 2

Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive

Le programme et les compétences	168
1. Les étapes du projet éducatif spécialisé	172
2. Notions fondamentales en pédagogie	175
3. Les techniques éducatives	189
4. Fondamentaux de la gestion des situations de tension ou de crise	191
5. Approche des phénomènes de groupes	194
6. Bibliographie	204
7. Préparation à l'épreuve	206

Domaine 3

S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

Le programme et les compétences	214
1. L'équipe et ses différents modes de fonctionnement	217
2. Outils et supports de la communication	220

3. Les différents dispositifs et services de l'action éducative, sociale et médico-sociale	231
4. Le partage de l'information dans le respect du cadre juridique et éthique	245
5. Bibliographie	247
6. Préparation à l'épreuve	250
7. Contenu de l'épreuve	252
8. Exemples de sujets d'études de cas	253

Introduction

Devenir moniteur éducateur. Voilà un choix professionnel assurément porté par des valeurs humanistes, que vous souhaitez enfin pouvoir mettre en œuvre. Intervenir auprès de personnes dépendantes en institutions du secteur du handicap, d'enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance ou d'adultes en difficulté d'insertion sociale n'a rien de banal. Le chemin est souvent long et difficile, semé d'embûches qu'il s'agit d'apprendre à décrypter. En tant que professionnel du quotidien, vous vous trouverez au centre d'une relation éducative où vous vous enrichirez des rencontres que vous ferez mais où, également, vous devrez accepter de vous exposer à la résistance de ceux que vous accompagnez. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de comprendre les mécanismes en jeu dans cette relation, afin de mieux la gérer.

Si vos valeurs humanistes sont importantes, elles ne suffisent pourtant pas : l'exercice du métier de moniteur éducateur suppose l'acquisition de compétences, de connaissances constituant des repères précis pour mieux comprendre, analyser et évaluer les problématiques que vous rencontrerez au quotidien. En cela, la démarche de formation en travail social, et peut-être plus particulièrement dans la filière éducative, constitue souvent chez les étudiants une « déformation », une (re)mise en question des présupposés, un chamboulement des représentations. Les étudiants, en fin de parcours de formation, s'en trouvent « transformés ». En interrogeant leurs représentations, leur compréhension, leurs actions, en intégrant des connaissances, des outils méthodologiques, des cadres de références, les moniteurs éducateurs accèdent plus aisément à la « part de l'autre ».

Cet ouvrage ne vise pas, loin s'en faut, à fournir des réponses ou des solutions à l'ensemble des problématiques rencontrées. En revanche, en nous appuyant sur notre expérience de la formation de moniteur éducateur, sur la sélection d'ouvrages de référence en éducation spécialisée ainsi que sur les référentiels issus de l'arrêté instituant le diplôme d'État de moniteur éducateur, nous vous proposons une vision d'ensemble des connaissances à acquérir, des questionnements à initier pour vous préparer au diplôme d'État de moniteur éducateur.

Cette préparation au diplôme d'État de moniteur éducateur se fait tout au long de votre formation. Cet ouvrage, « compagnon de route » de votre parcours de formation, vient ainsi en complément des cours dispensés en centre de formation et, s'il ne peut en aucun cas remplacer votre formation pratique et votre expérience professionnelle, peut-être peut-il, modestement, l'éclairer.

En outre, cet ouvrage s'adresse également au candidat au DEME par la validation des acquis de l'expérience (VAE) en quête de cadres d'analyses et de références pour la constitution de leur Livret 2.

Cet ouvrage s'appuie sur la nouvelle définition réglementaire parue en juillet 2024 de l'activité et des compétences attendues des moniteurs éducateurs. Il est structuré à partir de l'articulation Domaines de formation/Blocs de compétences/Référentiels de certifications.

Le **bloc de compétences 1** « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours », constitue le bloc le plus important (420 heures de formation théorique sur 950 heures) de la formation théorique et pose les « fondements » de l'accompagnement social et éducatif spécialisé dans une logique de projet personnalisé ancré dans le quotidien.

Le **bloc de compétences 2** « Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive » d'un volume horaire proche du bloc 1 (380 heures) vise à intégrer des apports méthodologiques et réflexifs quant à l'élaboration des projets éducatifs et leur déclinaison dans les différentes activités au sein et en dehors des institutions ou des services et à la capacité d'en rendre compte.

Le **bloc de compétences 3** (150 heures) « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours » met l'accent sur le travail d'équipe, la vie institutionnelle, le travail partenarial et ses ressources, l'identification des acteurs du territoire dans la perspective de répondre, au mieux, aux besoins des personnes accompagnées.

Remarque

Particularité de la réforme de juillet 2024 : « La communication » a été intégrée en tant que compétence transversale qui traverse l'ensemble des activités du moniteur éducateur. Cette compétence est contextualisée en lien avec les activités de chacun des blocs de compétences : Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social pour le bloc 1, Communiquer dans le cadre du projet éducatif spécialisé pour le bloc 2, Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial pour le bloc 3.

Une période de *formation pratique* (stage) est référée à chacun des blocs de compétences. Une durée minimale de formation pratique est attribuée à chacun de ces blocs de compétences comme suit :

- 455 heures pour le bloc de compétences 1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours » ;
- 420 heures pour le bloc de compétences 2 « Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive » ;
- 175 heures pour le bloc de compétences 3 « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours ».

Enfin, chaque fiche consacrée aux blocs de compétences se finalise par une présentation précise des épreuves de certification et une préparation à celles-ci.

Présentation du métier de moniteur éducateur

Contrairement aux idées reçues, le moniteur éducateur n'est pas un « sous » éducateur spécialisé. Ce métier ne trouve d'ailleurs pas sa source dans l'éducation spécialisée, mais dans l'éducation dite populaire. En effet, la Seconde Guerre mondiale, de par ses déportés, ses morts au combat, ses dégâts collatéraux, a apporté son lot de désœuvrés, de personnes en errance et d'orphelins... C'est pour faire face à ce lot de blessures et de souffrances qu'ont germé les prémices du métier de moniteur éducateur.

À la libération, les orphelins furent nombreux à intégrer des lieux d'accueil et d'hébergement. Ces lieux nécessitaient des professionnels qui puissent prendre en charge l'ensemble des activités du quotidien. Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), qui avaient, dès 1936, mis en place une formation pour les moniteurs de colonies de vacances dans le but d'accueillir des enfants de travailleurs bénéficiant des premiers congés payés créés par le Front populaire, furent alors sollicités par le Gouvernement pour former des moniteurs de maisons d'enfants.

Le moniteur éducateur s'apparente alors davantage au moniteur d'internat et de camps de vacances qu'à l'éducateur spécialisé, qui trouve son origine dans la prise en charge des enfants handicapés. Le terme même de moniteur éducateur est issu de l'association du statut de moniteur de centre de vacances et de celui d'éducateur auprès d'enfants inadaptés émergeant à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

C'est seulement en mars 1958 que l'Union nationale des associations de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (UNAR) et l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (ANEJI), dans une volonté de reconnaissance d'un champ spécifique d'intervention, instaurent le statut d'éducateur spécialisé, fixent les conditions d'embauche, de formation, de reconnaissance de diplôme et les conditions de rémunération. Mais ce statut, issu d'un accord de travail signé par des organisations employeurs, n'a pas encore de valeur officielle.

Le 3 octobre 1962, le décret n° 62-1198, puis l'arrêté ministériel du 12 août 1963 créent la fonction puis le certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur d'internat et maisons d'enfants, sous la double autorité de l'Éducation nationale et de la jeunesse et des sports. Officiellement, la fonction de moniteur éducateur précède donc celle d'éducateur spécialisé. Nous pouvons comprendre ici que les deux statuts portés, pour l'un, par les grandes associations du secteur de l'enfance, pour l'autre, par l'État, furent, quasiment d'emblée, sources de concurrence. Nous comprenons également que la rivalité, souvent rencontrée dans ses deux métiers, trouve sa source dans son fondement historique.

En 1966, une convention collective nationale définissant les conditions de travail et de salaire dans les établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées est signée entre les syndicats nationaux d'employeurs (SNASEA, SOP et SNAPEI) et les syndicats employés (CFTC, CGT-FO, CGC puis SNAEI). Cette convention (CCNT66) est encore en vigueur dans nombre d'institutions employant moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés. En outre, cette convention, en définissant le métier d'éducateur spécialisé, fit émerger un mouvement important de salariés, soutenu par les syndicats et les associations gestionnaires, afin de permettre aux personnes exerçant des fonctions éducatives, mais n'ayant pas le niveau requis pour suivre une formation d'éducateur spécialisé, d'obtenir un statut clairement identifiable.

En 1970, le statut de moniteur éducateur est officiellement reconnu.

Paradoxalement, alors que le statut de moniteur éducateur (d'internat et maisons d'enfants) fut prioritairement retenu par l'État, c'est celui d'éducateur spécialisé qui, le premier, se voit instaurer un diplôme d'État : en 1967, est créé le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES). Trois ans plus tard, est créé le certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur (CAFME). Il faudra attendre 20 ans avant que les deux diplômes ne soient remaniés.

Extrait du décret et des arrêtés de juillet 1990 sur le métier de moniteur éducateur

« Moniteur éducateur [est] un métier du secteur de l'éducation spécialisée. Le moniteur éducateur exerce auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes [inadaptés, handicapés ou dépendants] et participe à un travail d'équipe pluriprofessionnelle. Ces fonctions originales l'amènent à intervenir de façon privilégiée au plan des groupes et de leur animation. Le moniteur éducateur est particulièrement formé à l'organisation de la vie quotidienne au sein d'établissements ou de services des champs éducatif et social. »

Dans cette définition, les fonctions liées à l'animation et à la vie quotidienne sont au cœur du métier. Elle intègre également clairement le moniteur éducateur dans le secteur de l'éducation spécialisée. La réforme de 1990 a eu son lot de débats sur la pérennisation du métier de moniteur éducateur, tant les fonctions d'éducateur spécialisé et celles de moniteur éducateur, dans la réalité de leur quotidien, s'enchevêtrent. Les raisons économiques ont, semble-t-il, été déterminantes dans la pérennisation de ce métier. Toutefois, si la réforme de 1990 intègre clairement le métier de moniteur éducateur dans le secteur spécialisé, elle ne clarifie en rien les responsabilités respectives de l'un ou l'autre métier.

La réforme de la formation de 2007, en remplaçant le CAFME par le diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME), a largement contribué à cette clarification en quittant une logique disciplinaire par unité de formation (UF) pour entrer dans une logique de compétences par domaine de compétences (DC). Les contenus de formation avaient été harmonisés entre les deux diplômes (DEES et DEME) les rendant ainsi plus lisibles et, par là même, rendant les compétences spécifiques à chaque métier plus visible. Cette réforme, qui avait touché l'ensemble des diplômes liés à l'action sociale, médico-sociale et sanitaire, avait pour objectifs d'inscrire le DEME dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience et de permettre ainsi une reconnaissance de fonctions éducatives préalablement exercées.

La réforme de 2024 poursuit la logique initiée en 2007 en entrant dans une logique de blocs de compétences (comme cela avait déjà été le cas sur les DEAES, DEES, DEAF préalablement). Depuis la rentrée de septembre 2024, les candidats peuvent opter pour la certification globale ou par blocs de compétences permettant une validation progressive des acquis. De plus, une convergence entre les diplômes de TISF (technicien de l'intervention sociale et familiale) et le DEME est formalisée. Si à l'origine, les diplômes de TISF et de moniteur éducateur (ME) ont été construits de manière totalement autonome une convergence entre ces deux métiers a été largement observée sur le terrain. Aussi, lors de leur révision, les deux diplômes ont été pensés conjointement afin de mieux répondre aux réalités du secteur social. Les blocs 1 et 3 sont ainsi communs aux deux formations. Seul le bloc 2 leur est spécifique. Cette approche intégrée vise à renforcer la complémentarité entre ces deux professions et à faciliter les passerelles entre les parcours.

La formation

La formation de moniteur éducateur se déroule sur deux années. Le volume global, de 2 000 heures, est réparti en :

- 1 050 heures de formation pratique (soit 30 semaines de 35 heures) ;
- 950 heures d'enseignement théorique.

1 La formation théorique

Les compétences attendues du moniteur éducateur sont organisées en trois blocs de compétences :

1. Bloc 1 – Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours : 420 heures de formation théorique.
2. Bloc 2 – Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive : 380 heures de formation théorique.
3. Bloc 3 – S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours : 150 heures de formation théorique.

Chaque bloc de compétences se réfère à des compétences spécifiques qu'il s'agit d'intégrer durant la durée de la formation tant en théorie qu'en pratique.

Les compétences visées sont les suivantes :

a. Bloc 1 – Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours (420 heures de formation théorique)

Ce bloc se décline autour de deux activités :

- participer au projet personnalisé ;
- participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne.

Pour l'activité « Participer au projet personnalisé », les compétences attendues chez le moniteur éducateur sont qu'il soit en capacité de :

- instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne ;
- concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe ;
- contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe ;
- participer à l'évaluation du projet personnalisé avec la personne, son entourage et l'équipe.

Pour l'activité « Participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne », les compétences attendues chez le moniteur éducateur sont qu'il soit en capacité de :

- mobiliser les actes de la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne ;
- accompagner la personne dans les activités de la vie sociale.

À ces deux activités s'ajoute la compétence transversale « Communication » dont la compétence spécifique au bloc 1 est « Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social ».

Afin d'intégrer les compétences visées dans le cadre du bloc 1, et conformément au référentiel de formation de l'annexe II de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur, l'étudiant doit intégrer les connaissances, de la méthodologie et une posture professionnelle se référant au programme suivant réparti en 4 unités de formation (dont nous développerons pour ce bloc et pour l'ensemble des blocs suivants, des éléments préparant au DEME) :

- UF1 : La personne et son entourage ;
- UF2 : Le projet personnalisé ;
- UF3 : L'accompagnement à la vie quotidienne ;
- UF4 : La participation à la vie sociale.

b. Bloc 2 – Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive (380 heures de formation théorique)

Ce bloc se décline autour de deux activités :

- participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet éducatif spécialisé ;
- mettre en œuvre des activités éducatives individuelles ou collectives adaptées à la personne ou au groupe et en cohérence avec le projet éducatif spécialisé.

Pour l'activité « Participer à l'élaboration et à l'évaluation du projet éducatif spécialisé », les compétences attendues chez le moniteur éducateur sont qu'il soit en capacité de :

- concourir à l'élaboration du diagnostic éducatif ;
- participer à la conception et à l'évaluation du projet éducatif.

Pour l'activité « Mettre en œuvre des activités éducatives individuelles ou collectives adaptées à la personne ou au groupe et en cohérence avec le projet éducatif spécialisé », les compétences attendues chez le moniteur éducateur sont qu'il soit en capacité de :

- concevoir et animer des activités éducatives dans et hors l'établissement ou le service ;
- contribuer à l'évaluation des activités éducatives.

À ces deux activités s'ajoute la compétence transversale « Communication » dont la compétence spécifique au bloc 2 est « Communiquer dans le cadre du projet éducatif spécialisé ».

Les compétences visées dans le cadre du bloc 2 se réfèrent au programme suivant :

- UF1 : Les supports et les cadres du projet éducatif spécialisé ;
- UF2 : La relation éducative ;
- UF3 : La personne et le groupe.

c. Bloc 3 – S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours (150 heures de formation théorique)

Ce bloc se décline autour de deux activités.

Pour l'activité « Accompagner la personne/le groupe dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial », les compétences attendues chez le moniteur éducateur sont qu'il soit en capacité de :

- participer au travail d'équipe ;

- instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires.

Pour l'activité « Participer à la vie de l'institution », les compétences attendues chez le moniteur éducateur sont qu'il soit en capacité de :

- contribuer au projet de l'établissement ou de service ;
- participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement.

À ces deux activités s'ajoute la compétence transversale « Communication » dont la compétence spécifique au bloc 3 est « Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial ».

Les compétences visées dans le cadre du bloc 3 se réfèrent au programme suivant :

- UF1 : Le travail en équipe ;
- UF2 : Le travail en partenariat.

2 La formation pratique

Article 6 de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur

« La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences identifiées dans le référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière. »

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la période de formation pratique, d'une durée totale de 1 050 heures (30 semaines) doit au moins se dérouler sur **deux sites distincts**.

Une période de formation pratique s'effectue **obligatoirement** dans une structure recevant du public en situation d'**hébergement**.

Pour les candidats inscrits dans une démarche globale de certification (**parcours total** de la formation), la formation pratique est **référée aux trois blocs de compétences**.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences (**parcours partiels**), une période de formation pratique est référée à chacun des blocs de compétences. Une **durée minimale** de formation pratique est alors attribuée à **chacun de ces blocs de compétences** comme suit :

- 455 heures (13 semaines) pour le bloc de compétences 1 « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours » ;
- 420 heures (12 semaines) pour le bloc de compétences 2 « Contribuer au projet éducatif spécialisé dans une visée inclusive » ;
- 175 heures (5 semaines) pour le bloc de compétences 3 « S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours ».

La période de formation pratique est encadrée par un référent professionnel titulaire du diplôme d'État de moniteur éducateur ou, le cas échéant, par un référent professionnel en fonction d'encadrement dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale.